

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 15 novembre 2022

PROCES VERBAL DE SÉANCE

Date de la convocation : 3 novembre 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Ludovic GOUYETTE, M. BENIER Jean-Marie

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Hervé GUIHARD

M. André COENT avait donné pouvoir à M. Jean-Marie BENIER

M. Damien GASPAILLARD avait donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN, M. Michaël QUERNEZ (Région)

Membres des services :

Conseil départemental : M. Franck BOURDAIS - Conseil régional : M. Anthony FOSSARD, M. THOMAS MALLIAROS - Syndicat mixte du Grand Légué : Mme Nolwenn SERINET, Mme Claire RONDEL, Mme Mathilde BOUCHAUD

Mme Chantal GAUTIER, payeuse départementale, assistait à la séance.

Mme NIQUE laisse la parole à Mme BOUCHAUD, qui a pris ses fonctions au SMGL en septembre dernier sur le poste de chargée de projets. Elle sera notamment en charge du projet de réécriture des statuts du SMGL et du renouvellement des contrats de délégation de Service Public pour les activités plaisance et réparation navale qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

1°) Approbation du procès verbal de la séance du 22 mars 2022

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Rapport 2022 III 001 Instauration du télétravail

La pratique du télétravail a été adoptée par les agents du Syndicat mixte dès la sortie du 1^{er} confinement en mai 2020. L'organisation du télétravail dans une collectivité ou un établissement public est posée par une délibération. Une charte du télétravail a été rédigée, elle fixe le cadre de la pratique.

Le SMGL a reçu les avis favorables de la CHSCT départementale et du comité technique départemental émis le 10/11/2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3°) Rapport 2022 III 002 Contrat-groupe assurance statutaire

Le Centre de gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Le Syndicat mixte du Grand Légué, soumis à obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet au SMGL d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4°) Rapport 2022 III 003 Décision modificative BP 2022

Mme la Présidente explique que pour permettre l'exécution budgétaire, il convient de passer des écritures modificatives en **section de fonctionnement et d'investissement**:

Selon le cadencier d'amortissements, la durée d'amortissements des installations de voirie est de 20 ans (pour rappel, ce sont des travaux qui ont été effectués sur le Quai Armez en 2017). Or jusqu'en 2021, le calcul a été effectué sur une durée de 30 ans. Nous proposons de régulariser cette situation en 2022. Le calcul effectué donne une régularisation de 2.672,32€ que nous envisageons d'amortir sur l'année 2022.

Il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

En section de fonctionnement :

Chapitre 040 – Dotations aux amortissements : +1 000€

Chapitre 020 – dépenses imprévues : - 1 000€.

En section d'investissement :

Chapitre 20 – Frais d'études : +1000€

Chapitre 040 – Amortissements des immobilisations : +1000€

Mme La Présidente propose d'adopter la décision modificative telle que présentée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5°) Rapport 2022 III 004 : Création d'une commission d'attribution de Délégation de Service Public

Les contrats de délégation de Service Public pour les activités plaisance, réparation navale et commerce arriveront à leur terme à la fin de l'année 2023. Conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la constitution de la Commission de délégation de service public de notre établissement public, à caractère permanent pour la durée du mandat.

En vertu de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Commission de délégation de service public d'un Syndicat mixte se compose de de cinq membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les candidatures suivantes sont proposées et acceptées unanimement :

Titulaires	Suppléants
Ludovic GOUYETTE Philippe HERCOUËT André COENT Ronan KERDRAON Hervé GUIHARD	Juliana SAN GEROTEO Damien GASPAILLARD Michaël QUERNEZ Stéphane DE SALLIER-DUPIN Thierry SIMELIERE

La Présidente du Syndicat mixte, ou son représentant, est membre de droit.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6°) Point d'information sur le lancement / avancement du nouveau schéma directeur du port

Mme SERINET indique que l'étude est co-pilotée par la Région Bretagne et le SMGL. Les cabinets d'études retenus sont SCE et EUROTRANS.

→ **Présentation de la mission** : *Diaporama diffusé en séance*

Sont présents en visioconférence : David TRIBONDEAU, Christoph Von Fischer et Léa VUAGNAT (SCE EUROTRANS), Guillaume LABAS (Région Bretagne)

M. MALLIAROS, chargé de mission à la Direction des ports de la Région Bretagne et M. TRIBONDEAU indiquent que l'objectif de cette étude est d'élaborer un document d'orientation incluant 3 grands volets :

- étude socio-économique (économie, foncier, urbanisme et tourisme) qui s'appuie sur les 3 activités portuaires (commerce, plaisance et réparation navale) ;
- étude sur l'impact urbain et les mobilités : organisation de l'espace et de la circulation des flux et mobilités douces (vélo) ;
- étude environnementale (y compris la question des dragages)

Rappel des objectifs : proposer un modèle de développement viable, durable, et pérenne pour le port du Légué :

- Rédiger un diagnostic global, appuyé sur une concertation large des acteurs locaux ;
- Définir les grands enjeux auxquels est soumis le port ;
- Définir de grands axes de développement et des orientations à choisir ;
- Décliner des actions concrètes organisées et hiérarchisées en scénarii de développement ;
- Détailler le scénario/schéma directeur retenu ;
- Proposer un programme opérationnel et un phasage de déploiement ;
- Proposer des indicateurs de suivi synthétisés dans un outil pour le MOA.

Une démarche en 3 temps :

- Phase 1 : diagnostic global : Etat des lieux – Analyse du contexte socio-économique - Formulation des enjeux - Début de la réflexion stratégique
- Phase 2 : axe de développement et orientations : accompagnement stratégique
- Phase 3 : élaboration du schéma directeur : accompagnement opérationnel

Démarche de concertation :

- Entretiens préalables avec les acteurs locaux, suivis de l'organisation de 2 ateliers :

→ 1^{er} atelier sur la synthèse des enjeux avec pour objectifs :

- Partage des enjeux issus du diagnostic de synthèse réalisé par le groupement
- Discussion des besoins, intentions, potentiels et contraintes à prendre en compte pour les différents usages et problématiques en présence
- Proposition d'objectifs à retenir pour l'élaboration des scénarii du projet d'aménagement (priorités et ambitions partagées)

M. VON FISCHER précise que cet atelier permettra de recueillir et de confronter les constats et observations des acteurs autour du port, pour un meilleur partage et usage du port.

Suivront un 2^{ème} atelier sur l'évolution des scénarii, puis une réunion publique afin de présenter le schéma retenu.

Mme NIQUE demande le nombre de personnes auditionnées à ce stade de l'étude : une douzaine d'acteurs ont été entendus sur une vingtaine prévus au total ; ils gravitent tous autour du port. Les Communautés

d'Agglomération voisines seront entendues. Les ateliers devraient permettre de toucher des acteurs non rencontrés lors des entretiens préalables.

3 questions posées par M. SIMELIERE :

1/ *Le schéma directeur de 2006 sert-il de base à ce nouveau schéma ?*

L'ancien schéma directeur du port sert de base de travail, il était très orienté sur l'urbanisme. SCE complète par un volet socio-économique, et le réactualise.

2/ *Le nouveau schéma aura-t-il une approche environnementale, paysagère et culturelle ?*

Une approche est faite avec la prise en compte de la réserve naturelle, les parcs et aménagements du port qui sont des éléments architecturaux et paysagers à préserver. L'étude sensible (point suivant n° 7) apportera une dimension culturelle et artistique au port. M. SIMELIERE ajoute que dans la région Occitanie, une vraie appropriation de la culture urbaine dans les espaces en friche

3/ *Comment s'articulera-t-il avec les schémas portuaires du Département et de la Région ?*

Gaëlle NIQUE répond que la stratégie régionale est en cours de rédaction. M. LABAS ajoute qu'une articulation sera faite à l'échelle locale afin de décliner les orientations régionales. Le nouveau schéma régional intégrera les grandes orientations de la stratégie portuaire du Légué et inversement l'étude de développement du port devra être compatible avec le schéma régional.

7°) Point d'information sur le lancement de l'étude sensible sur le port

Le Syndicat mixte du Grand Légué, dans le cadre de l'étude de développement du port du Légué, a sollicité Diane GIORGIS, artiste de la compagnie L'Artère, afin de lui proposer de créer et coordonner une création artistique venant interroger un rapport sensible de la vie du port du Légué. Cette création devra se dérouler sur l'année 2023.

→ **Objectifs de l'étude sensible :**

- Collecter des éléments racontant le rapport sensible qu'entretiennent les personnes (habitants, usagers, professionnels...) avec le port et en faire une œuvre artistique
- Coordonner une équipe artistique pluridisciplinaire
- Organiser une présence artistique régulière sur le port pendant l'année 2023
- Organiser une restitution de ce travail en fin d'année

→ **Proposition de projet – Calendrier prévisionnel en trois phases :**

➤ **Phase 1 : Collectage et écriture :**

Janvier 2023 – Mai 2023 : 4 semaines

Enquête et collectage menés par Diane GIORGIS, Ali KHELIL et Gerty DAMBURY (auteurs et metteurs en scène) à raison d'une semaine par mois de présence sur le port. Écriture des textes, sortie d'une première partie des textes en avril 2023. Des sorties publiques seront organisées chaque fin de semaine, le dimanche, afin de permettre au public d'être intégré. Ces rendez-vous pourront prendre la forme de balades ou de lectures. En mars, à la fin du premier trimestre, un temps fort sera organisé avec une autre équipe artistique.

Cette période sera aussi consacrée à la structuration de la suite du projet, notamment avec les autres artistes en phase 2.

Équipe artistique pressentie pour le temps fort : la compagnie Hazard etc avec Gaspard VERDURE, avec une reprise de l'installation sonore et poétique réalisée en 2012 pour les Bistrots de l'Histoire.

- **Phase 2 : Écritures augmentées**

Juillet – Septembre 2023 : 3 semaines

Invitation de nouveaux artistes (photographe et plasticienne) à venir sur le port à raison d'une semaine chacune et d'une semaine collective et à construire des œuvres personnelles s'inspirant des textes écrits lors de la phase 1. Diane GIORGIS, Gerty DAMBURY et Ali KHELIL « guideront » ces nouvelles artistes en les emmenant dans le port et éventuellement à la rencontre de certaines personnes. Cette phase sera aussi une phase de dialogue et de rencontre entre ces artistes qui imagineront ensemble à quoi ressembleront les restitutions. Les mises en scène de leurs textes auront lieu dans l'espace public du port.

Des sorties de travail seront organisées chaque fin de semaine, le dimanche, afin de permettre au public de suivre l'avancée des réalisations.

- **Phase 3 : Création du final et du guide sensible**

Octobre - Novembre 2023 : 2 semaines

Durant une semaine, l'équipe artistique se réunira afin de créer le guide sensible qui regroupera les œuvres créées (ou des extraits ou reproductions selon le type d'œuvres). Ce guide sera aussi agrémenté d'une carte sensible du port faisant figurer les lieux spéciaux repérés lors du collectage, des éléments collectés lors des entretiens ainsi que les lieux de représentation ou d'installation des œuvres.

Ensuite, une dernière semaine sera consacrée aux répétitions des mises en scène et aux installations des œuvres photographiques et plastiques dans le port. Un temps fort de fin de projet sera organisé sur un week-end avec l'équipe du théâtre du Totem invités comme guides sur ce temps fort.

Artistes impliqués : Diane GIORGIS, Gerty DAMBURY et Ali KHELIL (mise en espace, jeu) – Emmanuelle PAYS, Jeanne PATUREL (photographie) – Emma PECASTAING (arts plastiques) – Théâtre du Totem

Réalisations : production d'un guide sensible du port à partir des œuvres créées et représentations / présentations des œuvres en espace public

→ **Modalités financières :**

Un devis prévisionnel global doit être présenté au plus tard fin 2022 pour environ 60K€, sans compter la location de la salle qui vient s'ajouter au budget.

Mme NIQUE souhaiterait élargir les contacts avec les autres acteurs culturels (en l'occurrence le street art).

M. GOUYETTE ajoute qu'il serait intéressant d'intégrer l'histoire du port à ce projet, et notamment la culture punk (wagon).

M. GUIHARD précise qu'il faudra intégrer la convivialité que l'on retrouve notamment sur la rive côté Plérin.

M. BENIER propose d'associer au projet tous les habitants du Légué et les différents lieux : église, école du Grand Léjon, l'île aux Lapins, les différents lieux (espace Rosengart, Villa Rohannec'h...)...

Mme NIQUE considère le principe de résidence d'artiste intéressant : il permet de faciliter les rencontres et de prendre en considération l'histoire. Il permet d'instiller un aspect culturel au schéma directeur.

+ projet à articuler avec d'autres événements : Irréductibles talents du CD22, photo festival SBAA, Bistrot de l'histoire, la Bibliothèque des Futurs, ancienne exposition photos sur les habitants du Légué...

8°) Questions diverses

M. GOUYETTE interroge Mme la Présidente sur la reprise des dépôts des sédiments issus du dragage de l'avant-port sur l'estran depuis septembre 2022. Il trouve cela dommageable car la Plage du Valais avait retrouvé une activité culturelle et balnéaire pendant l'été 2022. La langue de sable reprend de l'ampleur.

En effet, depuis l'arrêté préfectoral du 25 avril 2022, les dépôts ont repris. L'une des conditions de cette autorisation est la réalisation d'une étude hydrosédimentaire permettant :

- de mieux comprendre l'hydrodynamisme de la zone ;
- d'envisager les éventuels ajustements à apporter à la méthode de gestion actuelle ;
- et de comparer celle-ci avec d'autres méthodes de gestion.

Mme NIQUE répond que des prélèvements des dépôts ont été effectués. Les analyses permettent d'avoir des éléments factuels.

L'étude sédimentaire en cours a permis de dégager des scénarii dont les effets vont être modélisés par Actimar. Les résultats consolidés et le comparatifs des différents scénarios seront présentés lors d'une dernière réunion de concertation le **7 mars 2023**.

La ville de Saint-Brieuc déposera le dossier de réensablement de la plage du Valais avec l'appui de la CCI en décembre 2022, pour un rechargement de la plage au printemps 2023. Mme NIQUE répond qu'il serait bien que -ce dossier prenne en compte les propositions de scénarii de l'étude hydro-sédimentaire, afin de trouver la solution la plus pérenne possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

La Présidente de séance,

Mme Gaëlle NIQUE

